



Delais retraction pour achat piscine waterair

Par **ben69000**, le **01/09/2010** à **17:22**

Bonjour,

j ai signé un contrat de vente le 12 juillet 2010 pour une piscine waterair avec un financement a credit par l organisme cetelem qui traite directement avec waterair malheureusement , après des recherches sur le net je m aperçois de la non fiabilité de ces piscines ainsi du relationnel de cette société, ce qui me bloque aussitôt sur mon achat mon délai de rétraction étant passé, en sachant que j ai reçu la confirmation de vente au mois d aout pour une livraison pour le mois de mars 2011, est il possible pour de rompre le contrat sans pénalité (juste l acompte de 193 euros que j ai déposé) et du fais aussi que je n ai pas toujours reçu la decision du pret et que sur le contrat le commercial a mis cdi au lieu de cdd que faire pour arreter tout ca car aucune info de waterair merci a tous